



CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 22 Mars 2019 à 19h00
- COMPTE RENDU -

Le vingt-deux mars deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-François ROCHAIX, Maire,

Etaient présents : ROCHAIX Jean-François, THOMAS Joseph, GROS Claudine, GERMANAZ Sylvie, BRUNOD Aurore, RUFFIER-POUPELLOZ Mireille, OLÉON Laurent, ALLEMOZ Jacques, BAL Jacques, BILLAT Robert, COLLIARD Dominique, COLLOMB Daniel, COUTIN Ginette, DUNAND François, ESTRADE Evelyne, EVTOUCHENKO Michel, FORAT Pierre, GOHEL Patrick, GUILLARD Paul, JUGAND François, JUGAND David, JUGAND Joëlle, LABROSSE Gilles, LAURENT Jacques, MONEY Sylvie, VERJUS Philippe et VIGIER Bernard.

Absents excusés : AMATI Daniel, HYVOZ Louis, LEGER Georges, LEGER Laurence, MENGOLI Chrystelle, MOIRON Emmanuelle, SAUTEL Sybille et VERTHIER Matthieu.

Absents : ARNOLD Gérard, DUCHOSAL Jean-Luc, DURAND Olivier, MENGOLI Chrystelle et PERRIOLLAT Jérôme.

Pouvoirs : HYVOZ Louis à JUGAND François, LEGER Georges à VIGIER Bernard, LEGER Laurence à OLEON Laurent, SAUTEL Sybille à DUNAND François.

Secrétaire de séance : DUNAND François

Nombre de conseillers : en exercice : 39 présents : 27 votants : 31

Date de convocation : 14 mars 2019

DEL-2019-04-001 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL BONNEVAL

Les membres du Conseil Municipal, approuvent et votent le compte administratif 2018:

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	826 314,44 €	939 544,53 €	830 923,58 €	687 527,89 €	1 657 238,02 €	1 627 072,42 €
RESULTAT ANNEE		113 230,09 €	-143 395,69 €		-30 165,60 €	
Résultats reportés après affectation		96 303,80 €		360 001,48 €		456 305,28 €
Résultats de clôture		209 533,89 €		216 605,79 €		426 139,68 €
Restes à réaliser			103 338,56 €	65 232,00 €	38 106,56 €	
RESULTAT AVEC LES RAR		209 533,89 €		178 499,23 €		388 033,12 €

DEL-2019-04-002 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL FEISSONS SUR ISERE

Les membres du Conseil Municipal, approuvent et votent le compte administratif 2018 :

<i>LIBELLE</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>		<i>ENSEMBLE</i>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				168.148,60		168.148,60
Opérations de l'exercice	518.460,12	603.267,14	289.876,42	221.958,95	808.336,54	825.226,09
TOTAUX	518.460,12	603.267,14	289.876,42	390.107,55	808.336,54	993.374,69
Résultats de clôture		84.807,02		100.231,13		185.038,15
Restes à réaliser			191.616,83	40.436,00	191.616,83	40.436,00
Résultats avec les RAR		84 807,02	50 949,70			33 857,32

DEL-2019-04-003 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL LA LECHERE

Les membres du Conseil Municipal, approuvent et votent le compte administratif 2018:

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	4 501 974,38 €	5 015 158,21 €	2 649 293,51 €	2 624 521,52 €	7 151 267,89 €	7 639 679,73 €
RESULTAT ANNEE		513 183,83 €		-24 771,99 €		488 411,84 €
Résultats reportés après affectation		582 383,54 €	-865 497,92 €		-283 114,38 €	
Résultats de clôture		1 095 567,37 €	-890 269,91 €			205 297,46 €
Restes à réaliser			-605 361,00 €	150 727,00 €	-454 634,00 €	
RESULTAT AVEC LES RAR		1 095 567,37 €	-1 344 903,91 €		-249 336,54 €	

DEL-2019-04-004 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – LOTISSEMENT RIVET DE FEISSONS SUR ISERE

Les membres du Conseil Municipal approuvent et votent le compte administratif 2018 du lotissement Rivet de Feissons Sur Isère:

<i>LIBELLE</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>		<i>ENSEMBLE</i>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	293.090,95	293.090,95	365.001,65	365.001,95	658.092,60	658.092,60
TOTAUX	293.090,95	293.090,95	365.001,65	365.001,65	658.092,60	658.092,60
Résultats de clôture	0,0 €	0,0 €	0,0 €	0,0 €	0,0 €	0,0 €
Restes à réaliser						

DEL-2019-04-005 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – LOTISSEMENT DE MOLENCON NAVES

Les membres du Conseil Municipal approuvent et votent le compte administratif 2018 du lotissement de Molençon Naves :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	191 179,64 €	191 179,64 €	191 179,64 €	191 179,87 €	382 359,28 €	382 359,51 €
RESULTAT ANNEE		0,00 €		0,23 €	0,00 €	0,23 €
RESULTATS REPORTEES						0,00 €
Résultats de clôture		0,00 €		0,23 €		0,23 €
Restes à réaliser						
RESULTAT DEFINITIF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,23 €	0,00 €	0,23 €

DEL-2019-04-006 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – LOTISSEMENT DERRIERE LE CHENE A PUSSY

Les membres du Conseil Municipal approuvent et votent le compte administratif 2018 du lotissement Derrière le Chêne de Pussy :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	5 050,00 €			0,62 €	5 050,00 €	0,62 €
RESULTAT ANNEE	-5 050,00 €			0,62 €	-5 050,00 €	-5 049,38 €
Résultats reportés						0,00 €
Résultats de clôture	-5 050,00 €			0,62 €		-5 049,38 €
Restes à réaliser						0,00 €
RESULTAT DEFINITIF	-5 050,00 €	0,00 €		0,62 €		-5 049,38 €

DEL-2019-04-007 : COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET COMMUNE DE BONNEVAL

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL-2019-04-008 : COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET COMMUNE DE FEISSONS SUR ISERE

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL-2019-04-009 : COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET COMMUNE DE LA LECHERE

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL-2019-04-010 : COMPTE DE GESTION 2018 – LOTISSEMENT RIVET DE FEISSONS SUR ISERE

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL-2019-04-011 : COMPTE DE GESTION 2018 – LOTISSEMENT DE MOLENCON NAVES

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL-2019-04-012 : COMPTE DE GESTION 2018 – LOTISSEMENT DERRIERE LE CHENE DE PUSSY

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL-2019-04-013 : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – BUDGET COMMUNE DE BONNEVAL

EN INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal :

DIT que l'excédent comptable de 216 605,79 € sera repris au budget 2019 au C/001

DIT que les restes à réaliser en dépenses pour 103 338,56 € et en recettes pour 65 232,00 € seront repris au budget 2019 aux programmes correspondants à l'état des restes à réaliser.

EN FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement, soit la somme de 209 533,89 € de la manière suivante :

- 209 533,89 € seront repris au C/002 pour le financement de la section de fonctionnement.

DEL-2019-04-014 : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – BUDGET COMMUNE DE FEISSONS SUR ISERE

EN INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal :

DIT que l'excédent comptable de 100 231,13 € sera repris au budget 2019 au C/001

DIT que les restes à réaliser en dépenses pour 191 616,83 € et en recettes pour 40 436 € seront repris au budget 2019 aux programmes correspondants à l'état des restes à réaliser.

EN FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement, soit la somme de 84 807,02 € de la manière suivante :

- 84 807,02 € seront repris au C/002 pour le financement de la section de fonctionnement.

DEL-2019-04-015 : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – BUDGET COMMUNE DE LA LECHERE

EN INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal :

DIT que le déficit comptable de 890 269,91 € sera repris au budget 2019 au C/001

DIT que les restes à réaliser en dépenses pour 605 361,00 € et en recettes pour 150 727,00 € seront repris au budget 2019 aux programmes correspondants à l'état des restes à réaliser.

EN FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement, soit la somme de 1 095 567,37 € de la manière suivante :

- 890 269,91 € pour la couverture du déficit d'investissement au C/1068
- 205 297,46 € seront repris au C/002 pour le financement de la section de fonctionnement.

DEL-2019-04-016 : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – BUDGET LOTISSEMENT RIVET DE FEISSONS SUR ISERE

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Compte Administratif 2018 et la balance administrative des résultats certifiés par le Receveur Municipal, constate que le résultat de l'année 2018 du budget annexe le Rivet de Feissons sur Isère est égal à zéro euro. De ce fait aucune affectation n'est nécessaire.

DEL-2019-04-017 : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – BUDGET LOTISSEMENT DE MOLENCON NAVES

Le Conseil Municipal dit que l'excédent comptable de 0,23 € sera repris au budget 2019 au C/001

DEL-2019-04-018 : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – BUDGET LOTISSEMENT DERRIERE LE CHENE A PUSSY

EN FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal dit que le déficit comptable de 5 050,00 € sera repris au budget 2019 au C/002

EN INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal dit que l'excédent comptable de 0,72 € sera repris au budget 2019 au C/001

DEL-2019-04-019 : BUDGET PRIMITIF 2019 COMMUNE DE LA LECHERE

Le Conseil Municipal approuve et vote le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT : 6 832 893,37 €
INVESTISSEMENT : 3 676 992,30 €

DEL-2019-04-020 : BUDGET PRIMITIF 2019 – LOTISSEMENT RIVET DE FEISSONS SUR ISERE

Le Conseil Municipal approuve et vote le Budget Primitif 2019 du lotissement Rivet de Feissons sur Isère qui s'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et en recettes à 316 944,00 € et en section d'investissement en dépenses et en recettes à 290 944.00 €.

DEL-2019-04-021 : BUDGET PRIMITIF 2019 – LOTISSEMENT DE MOLENCON NAVES

Le Conseil Municipal approuve et vote le Budget Primitif 2019 du lotissement de Molençon Nâves qui s'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et en recettes à 236 179,64 € et en déséquilibre en section d'investissement avec 216 179,64 € en dépenses et à 216 179, 87€ en recettes.

DEL-2019-04-022 : BUDGET PRIMITIF 2019 – LOTISSEMENT DE DERRIERE LE CHENE A PUSSY

Le Conseil Municipal approuve et vote le Budget Primitif 2019 du lotissement 'derrière le chêne' de Pussy qui s'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et en recettes à 698 425,24 € et en section d'investissement en dépenses et en recettes à 690 375.96 €.

DEL-2019-04-023 : VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019 – COMMUNE DELEGUEE DE BONNEVAL

Le Conseil Municipal décide ne pas appliquer d'augmentation et fixe le taux des taxes directes locales pour 2019 comme suit :

TAXE D'HABITATION	: 8,49 %
TAXE FONCIERE (non bâti)	: 179,45 %
TAXE FONCIERE (bâti)	: 18,66 %
CFE (cotisation foncière des entreprises)	: 33,46 %

DEL-2019-04-024 : VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019 – COMMUNE DELEGUEE DE FEISSONS SUR ISERE

Le Conseil Municipal décide ne pas appliquer d'augmentation et fixe le taux des taxes directes locales pour 2019 comme suit :

TAXE D'HABITATION	: 5,58 %
TAXE FONCIERE (non bâti)	: 72,59 %
TAXE FONCIERE (bâti)	: 12,92 %
CFE (cotisation foncière des entreprises)	: 19,40 %

DEL-2019-04-025 : VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019 – ANCIENNE COMMUNE DE LA LECHERE

Le Conseil Municipal décide ne pas appliquer d'augmentation et fixe le taux des taxes directes locales pour 2019 comme suit :

TAXE D'HABITATION	: 9,08 %
TAXE FONCIERE (non bâti)	: 71,61 %
TAXE FONCIERE (bâti)	: 8,81 %
CFE (cotisation foncière des entreprises)	: 19,54 %

DEL-2019-04-026 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Le conseil municipal établit la liste des contribuables pour siéger à la commission communale des impôts directs :

- 16 commissaires titulaires :

- | | |
|----------------------|----------------------|
| - Bernadette JEANDET | - Stéphane HYVOZ |
| - Emmanuel LEDOUX | - Bernard VIGIER |
| - Joseph THOMAS | - Roseline BEUVE |
| - Dominique COLLIARD | - Gabriel CHAPEL |
| - Sylvie GERMANAZ | - Jean-Pierre DURAND |
| - Maryse CUDRAZ | - Erick MEUNIER |
| - Laurent EGIDI | - Bernard SOUPRE |
| - Roger GAMOND | - Louis ADOR |

- 16 commissaires suppléants :

- | | |
|------------------|--------------------|
| - Xavier GUITTON | - Gérard RAULOT |
| - Bruno MAGNIEN | - Andrée VIGIER |
| - Albert MIBORD | - Daniel BOUVIER |
| - Paul GUILLARD | - Orel FALCOZ |
| - Joëlle JUGAND | - Jean-Pierre GROS |
| - Janine HYVOZ | - Adrien RUFFIER |
| - Laurence LEGER | - Danièle VIRLAZ |
| - Michel LEGER | - Maurice BERNARD |

DEL-2019-04-027 : MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SAVOIE (SDES)

Le Maire fait part du courrier du Président du SDES du 08 février 2019 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du SDES doivent être adaptés en permanence, pour les mettre en concordance avec les évolutions législatives et réglementaires, et également pour préparer l'avenir en termes de compétences que celui-ci pourrait assumer.

Le conseil municipal approuve les modifications statutaires du SDES, détaillées dans la délibération du comité syndical du SDES n°CS 04-11-2018 en date du 18 décembre 2018.

DEL-2019-04-028 : ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CENTRE DE GESTION DE LA FPT

Le Maire présente le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels mis en place par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Le conseil municipal :

- Approuve le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale,
- Autorise le Maire à signer cette convention avec effet au 1^{er} avril 2019, pour une durée de trois ans,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DEL-2019-04-029 : REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE POLICE

Le Maire explique que dans le cadre du recrutement d'un garde champêtre, il convient de déterminer les modalités d'octroi des dispositifs indemnitaires auxquels les agents de la filière police ont droit.

Le conseil municipal fixe le régime indemnitaire de la filière police, applicable au 1^{er} avril 2019 :

Indemnité spéciale mensuelle de fonctions
(décret n°97-702 du 31 mai 1997)

Indemnité d'administration et de technicité
(décret n°2002-61 du 14 janvier 2002)

Indemnité horaire pour travaux supplémentaires
(décret n°2002-60 du 14 janvier 2002)

DEL-2019-04-030 : CONVENTION AVEC LA PREFECTURE RELATIVE A LA VERBALISATION ELECTRONIQUE

Le conseil municipal approuve la convention avec la Préfecture de Savoie, qui agit au nom de l'Agence Nationale de Traitement des Infractions (ANTAI),

DEL-2019-04-031 : CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES SUR LA STATION DE DOUCY

Le conseil municipal ,approuve le projet de contrat avec la Société NSI ho5park, valable pour la saison 2018/2019, dans le cadre de la promotion et du développement de la station de Doucy en période hivernale, diverses prestations ont été aménagées par la CCVA et la commune de La Léchère (piste de luge, aire de pique-nique, chemins piétons, ...). L'entretien et le damage incombent à la commune mais sont confiés à un prestataire extérieur.

DEL-2019-04-032 : VENTE DU LOT 9 AU LOTISSEMENT DERRIERE LE CHENE A PUSSY

Le Conseil Municipal :

- approuve la vente des parcelles XR 509, 555 et 564 constituant le lot n°9 au prix de 34 896.56 € H.T auquel s'ajoute la TVA au taux en vigueur à la date de signature de l'acte et éventuellement la TVA sur marge selon les modalités d'acquisition des parcelles de terrain constituant le lot ; soit un total de 41 621.08 € TTC,
- Désigne la SCP AUBRY-MARAIS-RABEYROLLES-ATTEY et NITLÉCH (notaires à Moûtiers) pour établir l'acte de vente correspondant,
- Précise que les frais correspondants seront supportés par les acquéreurs,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DEL-2019-04-033 : VENTE DE LA PARCELLE C 254 A BONNEVAL

Le Conseil municipal :

- Rappelle les termes de la délibération de l'ancien Conseil municipal de Bonneval du 12 août 2017 approuvant la vente,
- Précise que la vente est consentie pour un prix global de 7000 €,
- Autorise la vente de la parcelle C 254 et la rectification de l'acte du 11 décembre 2017,
- Dit que les frais de Notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DEL-2019-04-034 : DESIGNATION DES GARANTS DES COUPES D'AFFOUAGE – ANNEES 2019 A 2020

Conformément aux dispositions de l'article L.145 du Code Forestier, le Conseil Municipal décide :

- d'affecter le partage du feu
- que l'exploitation de la coupe sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois ou quatre habitants solvables par communes déléguées, choisis par le Conseil Municipal, à savoir :

PETIT-CŒUR :

VERJUS Philippe
JUGAND Eugène
JEANDET Jean Albert

DOUCY :

GERMANAZ Sylvie
THOMAS Jean-François
LAUER Bruno

NOTRE DAME DE BRIANCON :

RUFFIER-POUPELLOZ Mireille
FORAT Pierre
THOMAS Joseph

PUSSY :

BILLAT Auguste
BILLAT Pascal
GUILLOT Jean-Pierre

NAVES :

GIROD Pascal
DELAPIERRE Lucien
BEAUPOIL Marcel

CELLIERS :

LEGER Fernand
LEDOUX Emmanuel
DIERNAZ Joël

FEISSONS SUR ISERE:

ALLEMOZ Jacques
 LABROSSE Gilles
 DUCHOSAL Jean-Luc

BONNEVAL :

LEGER Fernand
 CARRET Marcel
 VIGIER Bernard
 GUILLOT Pascal

Ils seront soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L. 138.12 du Code Forestier.

- Que tous les chablis durant cette période seront délivrés et exploités sous la garantie des habitants désignés ci-dessus, sauf pour les lots de chablis dont le Maire déciderait la mise en vente.

DEL-2019-04-035 : ETAT D'ASSIETTE : COUPE AFFOUAGERE DOUCY

Le Conseil Municipal :

- 1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2019 présenté ci-après
- 2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 3 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Mode de commercialisation				Observations	
							Vente publique (appel d'offres)	Contrat d'approvisionnement	Vente de gré à gré ou consultation	Délivrance	Justification	Commentaire
Diverses	AMEL	60 m3	10		2019	2019				X		

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

DEL-2019-04-036 : ETAT D'ASSIETTE : COUPE AFFOUAGERE NOTRE DAME DE BRIANCON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2019 présenté ci-après
- 2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 3 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Mode de commercialisation				Observations	
							Vente publique (appel d'offres)	Contrat d'approvisionnement	Vente de gré à gré ou consultation	Délivrance	Justification	Commentaire
Diverses	AMEL	40 m3	10		2019	2019				X		

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

DEL-2019-04-037 : APPROBATION DES DELIBERATIONS DE LA REGIE ELECTRIQUE DE PETIT-CŒUR DU 14 MARS 2019

Le Conseil Municipal approuve les délibérations du Conseil d'Exploitation de la Régie Electrique de PETIT-CŒUR du 14 mars 2019 nommées comme suit :

- 1) Election du Président
- 2) Compte Administratif 2018
- 3) Compte de gestion 2018
- 4) Budget primitif 2019
- 5) Clôture régie de recettes au 31.12.2018
- 6) Création régie de recettes au 01.01.2019
- 7) Admission en non-valeur
- 8) Fusion des régies électriques au 01.01.2020 : autorisation de principe

DEL-2019-04-038 : REPRISE DOSSIER CM-CIC EN COURS PAR LA SOCIETE ACB XEROX

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier :

- Décide de prendre en location un nouveau copieur « Xerox » auprès de la société ACB
- Accepte que la société ACB Xerox stocke le copieur « Riso » dans ses locaux jusqu'à la date où la Commune le restituera à la société CM leasing solutions
- Accepte la proposition de prise en charge de la société ACB Xerox pour un montant forfaitaire de 36 158,40 € TTC des loyers restants dus par la commune à la société CM leasigng solutions
- Dit que cette somme sera à régler en deux fois soit 15 840,00 € TTC en 2019 et 20 318,40 € TTC en 2020 dès réception du titre de recettes émis par la commune
- Donne pouvoir au Maire

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ART. L 2122-22 DU CGCT)

Type de document	Date	Objet
Décision du maire 2019-001	22/01/2019	Convention de mise à disposition du véhicule Citroën Jumpy
Décision du maire 2019-002	19/02/2019	Avenant n°3 au bail professionnel pour la location du local n°1 dans la copropriété « Les Feuilletts » à La Léchère
Décision du maire 2019-003	19/02/2019	Acte constitutif de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes liées l'accès au transport collectif de la navette de Nâves et à toutes les activités liées au domaine nordique de Nâves
Décision du maire 2019-004	19/02/2019	Bail de location à titre précaire du bureau n°002 de 11.40 m ² et de son annexe à usage professionnel sis au Pôle Henri Moissan à Notre Dame de Briançon
Décision du maire 2019-005	19/02/2019	Résiliation du bail professionnel du local n°1 Les Feuilletts à La Léchère avec un des preneurs.
Décision du maire 2019-006	25/02/2019	Bail de location à titre précaire d'un bâtiment à usage professionnel

Affiché à La Léchère le : **2 8 MARS 2019**



**Le Maire,
Jean-François ROCHAIX**